

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-697</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	<b><i>N° 2024-697</i></b>

---

**Ensemble éducatif Jacques Prévert à BEGLES - participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique communale pour la ZAC Route de Toulouse et le RI scolaire - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) route de Toulouse sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon, créée par délibération 2015-0582 du 25 septembre 2015, et conformément au dossier de réalisation approuvé par délibération du 25 mars 2016, la réalisation de 3 classes sur la commune de Bègles est prévue pour répondre au besoin d'accueil au regard de la production de logements développées sur cette opération.

En application des articles L5217-2 et L5217-1 du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole est compétente pour les locaux scolaires dans les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme.

Pour répondre aux besoins scolaires liés au développement de l'opération, ces classes seront intégrées à la nouvelle école Jacques Prévert que réalise la ville. Ce groupe scolaire, situé 137 rue Alexis Labro à Bègles, dont la livraison est envisagée à la rentrée de septembre 2025, sera constitué de 17 classes (7 classes en maternelle (4 classes dédoublées) et 10 classes en élémentaire (8 classes dédoublées)), dont 3 classes répondent strictement aux besoins de la ZAC et 7 classes répondent à un besoin d'extension au regard de la prospective scolaire et éligibles au règlement d'intervention scolaire. La surface de l'ensemble éducatif s'établit à 3271 m<sup>2</sup> SDP et le projet est conforme au référentiel et ambitions de Bordeaux Métropole en matière de groupe scolaire sachant qu'il a obtenu le niveau argent du label « Bâtiments durables Nouvelle-Aquitaine » en mai 2024.

La réalisation de cet équipement constitue donc un seul ensemble immobilier qui concerne à la fois des équipements de compétence municipale (reconstruction de 7 classes maternelles et création de 7 classes élémentaires pour répondre à l'augmentation des effectifs scolaires sur le secteur) et des équipements de compétence métropolitaine (3 classes nécessitées par l'opération d'aménagement). Aussi, il paraît souhaitable que la réalisation de cet équipement soit mise en œuvre sous la conduite d'une seule maîtrise d'ouvrage pour garantir une cohérence d'ensemble, sur la parcelle, dans la conception et la réalisation d'ouvrages imbriqués et difficilement dissociables.

Conformément à la délibération 2019-544 fixant les modalités d'exercice et de financement de la compétence de Bordeaux Métropole en matière de construction et d'aménagement de groupes scolaires :

1° Bordeaux Métropole finance 100% des coûts classes relevant des besoins de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain,

2° une participation de la commune est attendue à hauteur de 20% (hors périmètre de l'OIN et des quartiers politique de la ville) du coût d'objectif et à 100% pour les besoins excédants ceux de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain ou considérant des demandes particulières ne répondant pas au référentiel susmentionné.

Par ailleurs, il résulte de la délibération 2018-420 du 6 juillet 2018, que les 7 classes répondant à un accroissement des effectifs scolaires sur la ville de Bègles peuvent bénéficier d'un financement au titre du RI scolaire ; sachant que ce besoin fait l'objet de la fiche CODEV C061237.

Le budget prévisionnel de l'opération incluant les frais d'études et les provisions financières est estimé à 16 415 211 € HT (valeur mars 2024) soit 11 597 769 € HT à la charge de la Ville et 4 817 442 € HT à la charge de Bordeaux Métropole (2 317 442 € HT au titre des besoins de la ZAC et 2 500 000 € HT au titre du règlement d'intervention scolaire).

La ville ayant sollicité des financements au titre de la réalisation de ce groupe (DSIL et CAF), il est entendu que ces subventions (et tout autre financement), si elles étaient confirmées, viendront minorées la contribution de la Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L2422-12 du Code de la commande publique,

**VU** la délibération 2019-544 du 27 septembre 2019 fixant les modalités de financement des besoins scolaires par Bordeaux Métropole au titre des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

**VU** la délibération 2018-420 du 6 juillet 2018 fixant les modalités de financement des communes pour l'accroissement des besoins scolaires en diffus,

**VU** la demande de la ville de Bègles pour le financement des 7 classes répondant à la dynamique scolaire en date du 29/08/2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** pour l'optimisation des moyens techniques et financiers, la réalisation de l'ensemble éducatif Jacques Prévert répondant à des besoins métropolitains et communaux ne doit relever que de la seule maîtrise d'ouvrage communale,

**CONSIDERANT QUE** l'ensemble éducatif Jacques Prévert satisfait au référentiel de Bordeaux Métropole en matière de construction scolaire, que Bordeaux Métropole est compétente pour le financement des 3 classes relevant des besoins de la ZAC de Toulouse et participe au financement des 7 classes construites pour répondre à la dynamique des besoins scolaires.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'équipement de 4 817 442 € à la ville de Bègles pour la réalisation de l'ensemble éducatif Jacques Prévert au titre des 3 classes répondant au besoin de la ZAC Route de Toulouse et du co-financement des 7 classes répondant à l'accroissement des besoins scolaires de la commune. Cette subvention sera revue sur la base du plan de financement définitif de l'équipement.

**Article 2 :** d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention organisant les modalités de ce financement avec la commune jointe en annexe et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** d'imputer la participation de Bordeaux Métropole au budget des exercices concernés au chapitre 204, article 2324, fonction 213.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Monsieur MILLET, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur RISTIC, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>10 DÉCEMBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,  Monsieur Eric CABRILLAT
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>10 DÉCEMBRE 2024</b>	